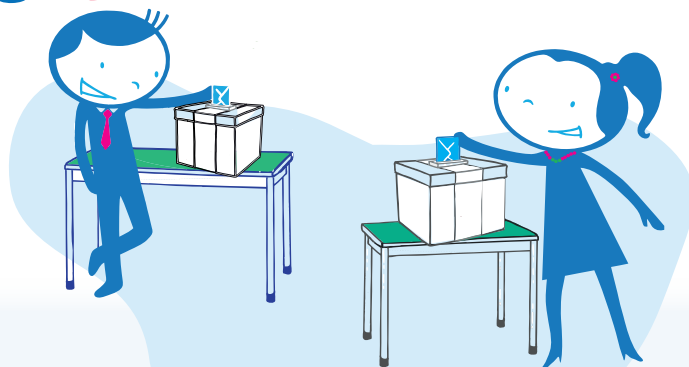


ÉLECTION DES CSE DU 6 AU 13 DÉCEMBRE 2019

SECOND
TOUR



“ VOTER & FAITES VOTER
CFTC CROIX ROUGE ! ”



VOTEZ EN LIGNE :
<https://crf.votes.voxaly.com/>

ÉLUS AU CSE NOS COMBATS SERONT :

1 PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT :

La **CFTC** se fera un point d'honneur à demander la transformation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en prime pérenne pour tous les salarié-e-s.

2 SALAIRES ET GRILLE DE CLASSIFICATION :

La **CFTC**, soucieuse de l'avenir des salariés et de leurs métiers, a déjà transmis des suggestions pour rénover la classification qui n'a pas changé depuis 2003. Ce sera une de nos priorités pour assurer des évolutions de carrière et des promotions internes dignes de ce nom !

3 CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE :

Les négociations ont commencé pour la mise en place d'une Convention Collective Unique. La **CFTC** sera attentive au maintien des acquis des salarié-e-s de la **CROIX ROUGE**.

LA CFTC CROIX-ROUGE SERA VIGILANTE SUR :

- ▶ Le fonctionnement et l'évolution des différentes structures.
 - ▶ La mutualisation des moyens des CSE pour que chaque salarié-e-s ait les mêmes avantages et services.
- Votre vote **CFTC CROIX-ROUGE** vous assure la prise en compte de vos intérêts.

La **CFTC CROIX-ROUGE** présente sur tout le territoire permet d'assurer une réelle proximité.



POUR VOUS FAIRE ENTENDRE, IL NOUS FAUT ÊTRE REPRESENTATIFS !

VOTEZ & FAITES VOTER CFTC CROIX-ROUGE !

La **CFTC** acteur majeur du dialogue social de la **CROIX ROUGE** œuvre au quotidien pour les salariés. **Au niveau des négociations nationales, nous avons signé entre autres les accords :**

+ ÉGALITE HOMMES FEMMES

Cet accord a permis l'augmentation du nombre de jours de congés enfant malade que les mamans ou les papas pourront prendre.

+ AMÉLIORATION DE LA GRILLE SALARIALE POUR LES POSITIONS 1 À 6

Il a permis en moyenne, une augmentation de 295€ bruts annuel ; alors que l'enveloppe ministérielle ne le permettait pas.

+ PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

La **CFTC** a demandé à la direction l'ouverture de négociation ; elle a permis l'octroi aux salarié-e-s, touchant moins de 36.000€ annuels de bénéficier d'une prime defiscalisée à hauteur de 300€ nets.

+ INTERGENERATIONNEL

A permis de maintenir le recrutement des jeunes et la prise en charge par la direction des cotisations retraites à taux plein pendant une période de deux ans pour les salariés de plus de 60 ans ayant fait le choix du temps partiel.

